

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 450

présenté par

M. Liger, Mme Bazin-Malgras, M. Bourgeaux, M. Brigand, Mme Corneloup, Mme Petex et
M. Portier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 9 BIS, insérer l'article suivant:**

<p>Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité Les agences régionales de santé organisent sur l'ensemble du territoire national des campagnes d'information pour sensibiliser l'ensemble de la population sur leurs droits à la fin de vie.</p>
--

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose que les pouvoirs publics de santé organisent une campagne d'information auprès de la population française pour que chaque citoyen aient pleinement connaissance de ses droits à la fin de vie.

La loi Claeys-Leonetti a mis en place un dispositif important pour répondre aux besoins de la vie des patients, il est donc important que chacun puisse avoir pleinement conscience de l'ensemble de ses droits en la matière.